



STAGE INITIAL MF1

6 au 10 novembre 2023

ORGANISÉ PAR LA CTR CORSE À AJACCIO

Arnaud ZARAGOZA
Président de la CTR
Tél : 06 01 40 14 76
E-mail : ctr@ffesm-corse.com

DÉTAILS DU STAGE INITIAL MF1

Date du stage : 6 au 10 novembre 2023

Lieu : AJACCIO (proche du centre-ville)

Horaires : Stage de 35 heures répartis sur **5 jours** comme suit (planning pouvant être adapté) :

- Lundi : 8 h 30 – 12 h / 14 h – 18 h
- Mardi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h
- Mercredi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h
- Jeudi : 9 h – 12 h / 14 h – 18 h
- Vendredi : 9 h – 12 h / 14 h – 17 h 30

Date limite d'inscription (réception des dossiers + versement de l'acompte de 40% ou paiement total) : **30 septembre 2023**.

Passé cette date, nous vous invitons à nous solliciter pour vérifier s'il reste des places.

La CTR Corse se réserve la possibilité d'annuler le stage faute d'un nombre suffisant de participants ou du fait de contraintes sanitaires.

Contenu du stage :

- Pédagogie générale,
- Pédagogie spécifique appliquée à la construction de séances pratiques et théoriques,
- Pédagogie organisationnelle
- Apports réglementaires.

Encadrement du stage :

Stage organisé par Arnaud ZARAGOZA, Instructeur National FFESSM et épaulé par une équipe de formateurs allant du MF2 à l'Instructeur National.

Conditions d'accès au stage :

- Être âgé de plus de 18 ans au début du stage et francophone,
- Être licencié à la FFESSM (licence en cours de validité),
- Être titulaire du GP-N4 FFESSM (ou tout autre diplôme admis en équivalence),
- Être titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM

Matériel :

Ces 5 jours sont consacrés à la pédagogie générale et spécifique. Il n'y a pas de mise à l'eau pour cette semaine de stage initial. Il n'est donc pas utile de prendre votre matériel.

Nous mettrons à votre disposition du matériel de plongée si vous souhaitez l'utiliser dans les séances de pédagogie spécifique.

TARIFS

Le stage initial MF1 est au tarif de 250 €.

Le paiement du stage se fait par virement (RIB ci-dessous). Les chèques ne sont pas acceptés, ni les paiements en espèce.

Vous pouvez régler en une ou deux fois comme suit :

- **Acompte de 40%** : pour valider votre inscription (réservation), non remboursable après délai de réflexion légal de 14 jours, au plus tard le **30 septembre 2023**
- &
- **Solde de 60 %** : au plus tard le **22 octobre 2023**, non remboursable à cette date.
- **OU** choisir de régler l'intégralité du stage initial MF1 : **250 €** (non remboursable après délai de réflexion légal de 14 jours)

En cas d'inscription tardive (sous réserve de places restantes), le paiement total sera demandé.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
CTR CORSE FFESSM

Domiciliation
**SG AJACCIO SANGUINAIRES (00272)
24 CR LUCIEN BONAPARTE
20000 AJACCIO**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	00272	00037272149	52

IBAN : FR76 3000 3002 7200 0372 7214 952
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

DOCUMENTS À FOURNIR

- Formulaire en ligne rempli : <https://forms.gle/YVQaEurMu5tFR4Ge9>
- Les documents suivants sont à télécharger lors de la saisie du formulaire en ligne :
 - Copie de la licence FFESSM en cours de validité
 - Copie du brevet de GP-N4 FFESSM, ou Guide de Palanquée associé de la FFESSM, ou Niveau 4 ANMP
 - CACI de moins d'1 an

CONVENTION DE STAGE

La convention de stage vous sera envoyée dès réception des documents ci-dessus et du règlement de l'acompte de 40% (ou paiement total).

Le règlement de l'acompte suffit pour l'établissement de la convention de stage.

LES INSCRIPTIONS AU STAGE INITIAL MF1 SONT PRISES EN COMPTE À RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS (FORMULAIRE EN LIGNE RENSEIGNÉ + DOCUMENTS À FOURNIR + RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE OU PAIEMENT COMPLET PAR VIREMENT).

ELLES SONT COMPTABILISÉES DANS L'ORDRE D'ARRIVÉE

Passé la date du 30 septembre 2023 (date limite d'inscription), nous vous invitons à nous solliciter pour vérifier s'il reste des places.